

Comité syndical du 14 décembre 2023 Procès-verbal de séance

Elus présents : 9

Mme Marie-Agnès Petit
M. Bernard Brignon
Mme Corinne Bringer
Mme Brigitte Renaud
Mme Marie-Pierre Vincent
M. Jean-Claude Bonnebouche
Mme Corinne Goncalvès

M. Michel Joubert
M. Pierre Philipon

Elus excusés : 4

M. Michel Chapuis
Mme. Annie Ricoux
M. André Brivadis
M. Paul Philbée

Et : M. Grimaud, Directeur du
SMPCD

Mme Eyraud, Assistante
administrative SMPCD

Ouverture de la séance 14h30

FINANCE

1.1 Décision modificative n°3 – Budget Principal

Maryline Eyraud : Il est nécessaire d'ajuster nos dotations d'amortissement, pour prendre en compte les acquisitions de l'exercice 2023, qui sont amortis au prorata temporis – depuis le passage en M57.

Marie-Agnès Petit : Le passage en M57 a eu de nombreuses conséquences.

Maryline Eyraud : Il y a également des écritures d'ordre – les transferts de frais d'études qui seront intégrés au chapitre 21, et permettent une récupération de FCTVA.

VOTE 9 SUR 9

1.2 Modalités d'exécution anticipée des budgets primitifs 2024 : Budget principal et Budget Annexe

Maryline Eyraud : Cette délibération nous permettra de mandater les factures jusqu'au vote des budgets primitifs en Mars. Les sommes sont subdivisées à l'intérieur de chaque chapitre pour une meilleure lisibilité des prévisions.

VOTE 9 SUR 9

CONVENTION

1.3 Autorisation de signature de la convention cadre, relative à l'internat d'excellence Casa dièse du Collège de La Chaise-Dieu

Marie-Agnès Petit : Il y a 12 élèves dont 5 internes. Les effectifs restent trop faibles et l'internat a un coût important pour le département.

VOTE 8 SUR 8 (Madame Marie-Agnès Petit, ne prend pas part au vote)

INFORMATIONS DIVERSES :

1. Rapport des décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir consentie à la Présidente :

Jean-Paul Grimaud :

- Reconduction dans les mêmes conditions des conventions d'encaissement pour compte de tiers :
 - o **AAPPMA**, vente de cartes de pêches, **rémunération 0.80€ par carte vendue, majoré de la TVA (soit 0.96€)**.
 - o **Les Editions Hauteur Hommes**, **Ouvrages** dont le livre Les Tapisseries de La Chaise Dieu, **rémunération 25% du chiffre d'affaires HT, majoré de la TVA**.
 - o **Les Editions Hauteur Hommes**, **Cartes postales**, de La Danse macabre et des Tapisseries, **rémunération 25% du prix de vente public, majoré de la TVA**.
 - o **L'Office de Tourisme**, **Topoguides**, livrets de randonnées, **rémunération de 0,50€ par topoguides, majoré de la TVA**. Il n'y aura plus de fiches randonnées vendues par le biais de l'Office de Tourisme.
- En cours de signature : Festival, l'Association la Casadéenne d'Education Populaire (dont l'ouvrage de *La tenture de cœur de La Chaise-Dieu* – fusion des associations), Marin Carouge (produits dérivés orgue).

Les produits seront en vente dès le 2 janvier durant les visites guidées de Noël.

2. Nous proposerons 6 jours de visites guidées, durant les vacances de Noël, 3 après-midis par semaine. Les 26, 27 et 28 décembre, les 2, 3 et 4 janvier à 14h30.

Le marché de Noël a connu une belle fréquentation, pour une première édition c'est une belle réussite, les commerçants et artisans de La Chaise Dieu ont été ravis de ce week-end.

Nous le reconduirons l'an prochain en y apportant des améliorations et des nouveautés.

Marie-Agnès Petit : Pour les prochaines années, il faudra prévoir plus d'exposants, pour étoffer et faire vivre cet évènement. Même s'il y a de nombreux marchés de Noël sur cette période, il est très intéressant de proposer une activité à La Chaise-Dieu dans un lieu aussi beau que le cloître.

Jean-Paul Grimaud : Des visites guidées étaient proposées les après-midis ; il y a eu :

- 17 personnes le samedi
- 11 personnes le dimanche.

Pierre Philipon : il faudrait ouvrir 365 jours par an.

Jean-Paul Grimaud : comme décidé lors du précédent comité syndical, depuis le 12 décembre, le cloître est accessible au public gratuitement aux horaires d'ouverture du bureau d'information touristique, avec un passage par la boutique.

Pierre Philipon : quels sont les axes de promotions pour l'année 2024 ?

Jean-Paul Grimaud : nous avons prévu une importante communication sur l'exposition temporaire Robert Doisneau avec des actions en liens avec les musées écoles de la Haute-Loire (Le Monastier-sur-Gazeille) et du Puy-de-Dôme (Saint Martin des Olmes).

Un billet d'entrée spécial exposition temporaire sera proposé (avec celui-ci les personnes découvriront également la fin du parcours dont la salle de l'écho).

Nous souhaitons aussi renforcer nos actions en direction de la presse pour obtenir des articles et reportages sur le site et ses richesses.

Nous avons eu un très beau reportage de l'émission Chroniques d'en haut, diffusée récemment sur France 3 Auvergne-Rhône-Alpes, notre seul regret l'absence d'images sur les tapisseries. Nous avons pourtant fait le nécessaire lors du repérage pour susciter la curiosité des responsables, de même lors du tournage, mais ils n'ont pas au final désiré l'intégrer au reportage.

(à revoir sur https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/programmes/france-3_auvergne-rhone-alpes_chroniques-d-en-haut)

Marie-Agnès Petit : il faut réseauter avec les différents musées de tapisseries, notamment ceux de La Creuse. Il y a un public pour le patrimoine, mais aussi pour les tapisseries.

Prochain Comité syndical le mardi 13 février à 14h30. Salle Allier.

Levée de séance 15h15

COMITE SYNDICAL
Ordre du jour de la séance du 14 12 2023

1 FINANCE

- 1.1 Décision modificative n°3 – Budget principal
- 1.2 Modalités d'exécution anticipée des budgets primitifs 2024

2 CONVENTION

- 2.1 Autorisation de signature de la convention cadre relative à l'internat d'excellence Casa dièse du Collège de La Chaise-Dieu

3 INFORMATION

- 3.1 Rapport des décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir

SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
1 Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 14/12/2023
Date de convocation : 07/12/2023

Elus présents : 9

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Bernard Brignon
Madame Corinne Bringer
Madame Brigitte Renaud
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Michel Joubert
Monsieur Pierre Philipon

Elus excusés : 4

Monsieur Michel Chapuis
Madame Annie Ricoux
Monsieur André Brivadis
Monsieur Paul Philbée

Votants : 9 sur 9

Objet de la délibération n°20231214-01

DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRINCIPAL

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente qui rappelle que :

Des ajustements de dépenses et de recettes prévues au budget s'avèrent nécessaires, et sont listés dans les tableaux suivants :

FUNCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre	Fonction	Nature	Libellé de l'enveloppe budgétaire	Montant inscrit au Budget (dont DM)	Proposition DM
011	312	60621	Combustible	53130,00 €	-2 319,46 €
042	01	6811	Dotation aux amortissements	37 793,93 €	+ 2 319,46 €
				TOTAL	0,00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre	Fonction	Nature	Libellé de l'enveloppe budgétaire	Montant inscrit au Budget (dont DM)	Proposition DM3
041	01	217318	Transfert frais études	0,00 €	+ 142 880, 97€
21	312	21838	Matériel informatique / technologique	15 326,00 €	+ 5 000, 00 €
21	312	2188	Acquisition matériel	11 460,00 €	+ 6 682, 00 €
23	312	2317	Travaux divers	799 741,87 €	- 9 362, 54 €
				TOTAL	+ 145 200, 43 €

Recettes

Chapitre	Fonction	Nature	Libellé de l'enveloppe budgétaire	Montant inscrit au Budget (dont DM)	Proposition DM
040	01	281828	Amortissement autres matériels de transport	0,00 €	+ 704,00 €
040	01	281838	Amortissement autres matériel informatique / technologique	0,00 €	+ 1 286, 46 €

040	01	281848	Amortissement matériel de bureau et mobiliers	3 055,00 €	+ 83, 00 €
040	01	28188	Amortissement matériels	25 394,93 €	+ 246, 00 €
041	01	2031	Transferts frais études	0,00 €	+ 142 880, 97 €
			TOTAL		+ 145 200, 43 €

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise l'inscription des sommes présentées au budget**

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès Petit**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
1 Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 14/12/2023
Date de convocation : 07/12/2023

Elus présents : 9

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Bernard Brignon
Madame Corinne Bringer
Madame Brigitte Renaud
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Michel Joubert

Monsieur Pierre Philipon

Elus excusés : 4

Monsieur Michel Chapuis
Madame Annie Ricoux
Monsieur André Brivadis
Monsieur Paul Philbée

Votants : 9 sur 9

Objet de la délibération n°20231214-02

MODALITES D'EXECUTION ANTICIPEE DES BUDGETS 2024 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente qui rappelle que :

Les budgets primitifs (budget principal et budget annexe) 2024 du Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu seront soumis au vote du Comité syndical après le 1^{er} janvier 2024.

Dès lors, ce sont les dispositions de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales qui s'appliquent jusqu'à l'adoption du budget primitif.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, **l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.**

L'exécutif de la collectivité territoriale est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget principal et des budgets annexes, l'exécutif de la collectivité territoriale **peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal et aux budgets annexes de l'exercice précédent,** non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

En annexe à la présente délibération, le détail de l'ouverture anticipée des crédits en investissement (par chapitre, ventilés par compte).

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise l'ouverture par anticipation des crédits de dépenses d'investissement et de fonctionnement pour l'exercice 2024, suivant les modalités prévues par l'article L.1612-1 du CGCT, pour le budget principal et le budget annexe du Syndicat.**

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès Petit**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

ANNEXE 1 - délibération 20231214-02

Détail par chapitre - ouverture anticipée des crédits en investissement

Les crédits ouverts par anticipation de chaque chapitre sont ventilés par compte.

Chapitre	Nature	Fonction	Crédits votés en 2023	Crédits autorisés avant vote du budget en 2024
20- Immobilisations incorporelles			231 500 €	57 875 €
	2031	312		55 000 €
	2051	312		2 875 €
<hr/>				
21 – Immobilisations corporelles			50 000 €	12 500 €
	21838	312		8 500 €
	21848	312		500 €
	2188	312		3 500 €
<hr/>				
23 – Immobilisations en cours			1 719 341 €	429 835 €
	2317	312		429 835 €

SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
1 Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 14/12/2023
Date de convocation : 07/12/2023

Elus présents : 9

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Bernard Brignon
Madame Corinne Bringer
Madame Brigitte Renaud
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Michel Joubert

Monsieur Pierre Philipon

Elus excusés : 4

Monsieur Michel Chapuis
Madame Annie Ricoux
Monsieur André Brivadis
Monsieur Paul Philbée

Votants : 8 sur 8

Objet de la délibération n°20231214-03

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE, RELATIVE A L'INTERNAT D'EXCELLENCE CASA DIESE DU COLLEGE DE LA CHAISE DIEU

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente qui rappelle que :

Le Rectorat et le Département de la Haute-Loire ont initié dès 2018 une réflexion sur l'ouverture au sein du Collège Henri-Pourrat de la Chaise-Dieu d'un internat musical : Casa dièse

Les enjeux d'un tel projet sont d'engendrer une dynamique positive des effectifs du collège et de contribuer à l'attractivité et à l'aménagement du territoire par l'action culturelle.

La thématique musicale retenue a semblé une évidence pour les partenaires en raison du rayonnement du festival dédié à la musique sacrée et symphonique.

L'Orchestre National Auvergne-Rhône-Alpes est le parrain de ce projet éducatif d'excellence. Les partenaires ont retenu les instruments à cordes pour la pratique instrumentale. L'internat propose un parcours éducatif et pédagogique dédié au violon, alto, violoncelle et contrebasse.

Cet enseignement est également proposé aux élèves externes ou demi-pensionnaires du collège Henri Pourrat.

L'internat s'adresse aux élèves volontaires dans la limite des places disponibles. Les inscriptions seront prioritairement retenues selon les critères suivants :

- Géographiques : élèves issus de milieu rural isolé et/ou défavorisé, élèves dont la résidence familiale est éloignée de l'établissement ;
- Sociaux : favoriser les élèves issus des familles appartenant aux milieux sociaux les plus éloignés de la culture scolaire ou dont les conditions de vie et d'existence sont peu propices à l'étude ;
- Familiaux : manque de disponibilité ou difficultés d'encadrement éducatif ;
- De parité : l'équilibre est recherché entre les filles et les garçons ;
- Scolaires : tout élève à vocation à accéder à l'internat quels que soient ses résultats scolaires.

Le Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu est partenaire de ce projet, il met notamment à disposition l'auditorium Cziffra et son technicien général pour l'accueil du concert de fin d'année avec l'orchestre National d'Auvergne Rhône-Alpes. Aussi, dans le cadre de la saison culturelle « Les rendez-vous de l'auditorium », les élèves du collège sont conviés pour rencontrer les artistes et bénéficient du pass « jeune spectateur ».

L'apport financier du Syndicat Mixte au projet s'élève à 435,16€, il correspond à l'accueil du concert de fin d'année à l'auditorium.

Concert avec L'Orchestre National Auvergne-Rhône-Alpes // Auditorium				
Objet	Nombre d'heures	Coût par heure	Coût auditorium	TOTAL
Mise à disposition d'un technicien	12h	27,93 €	100,00 €	435,16 €

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents (Madame Marie-Agnès Petit ne prenant pas part au vote) :

- **Autorise le 1^{er} Vice-Président du syndicat mixte à signer la convention avec les partenaires**

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès Petit**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.